



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 17 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Jean CORNUAULT, doyen du conseil municipal.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GERARD, M. Vincent RALLE, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Céline PROUTEAU, M. Pascal AULAGNET, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Benjamin PATERNOTTE, M. Thomas SORET, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Françoise THOMERE, M. Thierry BOUTARD.

Absents Excusés : M. Bernard PÉGEOT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD, Mme Corinne SIMONEAU donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER.

Absents : -

Secrétaire de Séance : M. Yves AGUITON.

M. BOUTARD : Mesdames, Messieurs, je vais vous demander un tout petit peu de silence, s'il vous plaît. S'il vous plaît, Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous, bienvenue, je déclare donc cette séance de Conseil Municipal d'installation ouverte. En préambule, je vais vous dire quelques mots, puis je procéderai à l'installation des conseillers municipaux, puis j'appellerai le doyen d'âge et il sera procédé à l'élection du Maire et des Adjointes.

Mesdames, Messieurs, les amboisiens se sont exprimés devant un suffrage aux élections partielles et ont donné les résultats qui forment ce Conseil Municipal d'aujourd'hui. Ils se sont exprimés à grand regret en trop peu de nombre puisque moins de 50 % des amboisiens se sont exprimés. Cependant, ces trois dernières années furent des années d'action et je suis fier et je remercie l'équipe qui m'a accompagnée d'avoir mené durant ces années les actions qui ont été toujours au service de la Ville et des amboisiens.

Je ne serai pas très long et je n'en ferai pas la longue liste, les amboisiens verront avec le temps ce qui a été réalisé à leur bénéfice et pour le territoire.

Cependant, ces dernières années ont souvent été marquées de conseils municipaux agités avec un manque profond de respect à la personnalité du Maire. J'invite toutes celles et tous ceux qui siègent

ici autour de cette table à avoir un comportement de respect du Maire et des élus, quels qu'ils soient. Je le dis solennellement, car il n'est jamais profitable pour les uns et pour les autres de telles invectives.

En tout cas, je vais laisser très vite la place à M. Jean CORNUAULT, qui est doyen d'âge autour de cette table, et souhaiter à notre Ville un bel avenir puisque tous et toutes autour de cette table, nous travaillerons dans l'intérêt collectif de la ville d'Amboise.

Donc ont été élus : M. Brice RAVIER, Mme Sandra GUICHARD, M. Jean CORNUAULT, Mme Myriam SANTACANA, M. Yves AGUITON, Mme Corinne SIMONEAU, M. Lionel CHISSON, Mme Evelyne LAUNAY, M. Luc FAVIA, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Vincent RALLE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Sylvain GREVEDON, Mme Céline PROUTEAU, M. Alain DESHAYES, Mme Régine FAVIA, M. Thomas SORET, Mme Isabelle GAUDRON, M. Benjamin PATERNOTTE, Mme Marie-France HUREAU, M. Ahmet BOZDAG, Mme Evelyne LATAPY, M. Pascal AULAGNET, Mme Sylvie GERARD, M. Claude VERNE, M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Marc LEONARD, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PEGEOT, Mme Josette GUERLAIS.

J'ai reçu des pouvoirs : Mme Corinne SIMONEAU donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA ; M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER ; M. Bernard PEGEOT donne pouvoir à M. Thierry BOUTARD.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à désigner un Secrétaire de séance pour ce Conseil municipal. Qui est volontaire ?

M. Yves AGUITON. M. Yves AGUITON est donc Secrétaire de séance.

J'appelle M. Jean CORNUAULT, en tant que doyen d'âge, à présider le Conseil afin de procéder à l'élection du Maire de la ville d'Amboise.

23-481 : Élection du maire

M. CORNUAULT : Bonjour Mesdames et Messieurs. En ma qualité de doyen d'âge de ce nouveau Conseil municipal issu du scrutin du 11 juin 2023 et conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de faire procéder à l'élection du nouveau Maire d'Amboise. Je demanderai aux plus jeunes conseillers, M. Thomas SORET et Mme Nolwenn VAILLANT, de bien vouloir m'assister en tant qu'assesseurs et de bien vouloir me rejoindre pour le vote.

Je vous rappelle qu'en vertu des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. En l'absence de majorité aux deux premiers tours, le vote sera acquis à la majorité absolue au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages entre les candidats, le plus âgé sera déclaré élu.

Il est donc proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, de procéder au vote à scrutin secret pour élire le Maire de la ville d'Amboise.

Je commencerai par demander qui, parmi les membres du Conseil municipal, est candidat à la fonction de Maire ?

Nous avons donc un seul candidat, M. Brice RAVIER. Nous allons maintenant procéder au vote.

Chaque membre du Conseil municipal déposera un bulletin dans l'urne, sur lequel il aura inscrit le nom du candidat de son choix et il sera ensuite procédé au dépouillement par mes deux assesseurs.

Vote.

Nous avons bien 33 bulletins qui vont être dépouillés maintenant.

Nous avons donc 6 bulletins blancs et 27 bulletins Brice RAVIER.

M. Brice RAVIER est élu Maire d'Amboise.

(Applaudissements.)

M. CORNUAULT : Mon cher Brice, au nom de tous les membres de la liste « Amboise, un avenir ensemble », je te présente mes sincères et chaleureuses félicitations. J'ai plaisir à rappeler, comme tu l'as souvent répété, que c'est la victoire de toute une liste.

Cette liste, tu l'as construite avec patience et opiniâtreté, surmontant toutes les difficultés les unes après les autres. D'abord, une campagne très courte : quelques semaines pour construire un programme et le faire connaître. Ensuite, rassembler et réunir divers courants de pensée autour d'un programme qui, bien sûr aussi, rassemble les attentes du plus grand nombre. Et enfin réunir les compétences diverses et variées qui t'apporteront le bon conseil, chacune dans leur domaine, pour bien gérer et faire prospérer notre belle Ville. Les amboisiens ne s'y sont pas trompés, ils ont plébiscité largement ces choix. Il est également important d'y associer Martine et tes filles, qui ont accepté dans l'ombre tous les sacrifices que représente cette candidature.

Cher Brice, ce mandat sera très court, trois ans. Une période insuffisante pour satisfaire toutes les attentes et les aspirations des nombreux amboisiens. Ces années te permettront surtout de construire les bases d'une planification et d'une organisation de la Ville pour les décennies à venir, je l'espère. Je suis en tout cas persuadé que tu seras un bon capitaine pour conduire la Ville. C'est maintenant avec fierté et un grand plaisir que, en tant que doyen, je vais te passer l'écharpe de Maire de la ville d'Amboise.

M. RAVIER : Mes chers amis, Mesdames et Messieurs, Monsieur le conseiller départemental Rémi LEVEAU, Monsieur le conseiller départemental Franck GAGNAIRE qui est au fond, Monsieur le Maire de Langeais, Pierre-Alain ROIRON et tous mes amis, présidents d'association, et vous tous et toutes, chers amis amboisiennes et amboisiens et du territoire d'Amboise et de ceux qui sont venus d'un peu plus loin.

Merci à toutes celles et tous ceux qui sont venus aujourd'hui, malgré un horaire bien matinal pour l'installation d'un Conseil Municipal.

À nouveau, je tiens à remercier les amboisiennes et les amboisiens qui nous ont fait confiance. Et je dis bien « nous » car je suis à la fois le chef d'orchestre et le porte-voix d'une équipe, d'un ensemble dans lequel chacun saura jouer sa partition, celle que nous avons écrite collectivement et que les électeurs ont plébiscités.

Mon travail sera de veiller à l'harmonie, au respect de la mesure et de la mélodie.

Si la musique adoucit les mœurs, notre majorité, elle, veut apaiser la Ville. Nous sortons de longs mois compliqués au cours desquels le nom d'Amboise n'aura rayonné que de façon négative. Nous

nous devons, amboisiens, de sortir de cette situation et de cette ambiance, de redonner de l'élan, de l'action et de l'unité. Nous nous y tiendrons.

Pour la méthode, ce sera l'écoute, la concertation, le collectif. Cette salle des fêtes doit devenir l'une des agoras de notre Ville. Nous avons besoin de temps et de lieux pour échanger, proposer et construire ensemble. La démocratie permanente doit être directe et pas seulement via des questionnaires en ligne ou en boîtes aux lettres. L'exercice ne nous fait pas peur. La confrontation ne nous pose pas de problèmes. Le compromis sera l'objectif pour avancer sereinement et sans brutalité.

Le projet Amboise 2040 sera dans quelques mois une démonstration grandeur nature de cette démarche collective. Vous l'aurez compris, j'ai cette dimension collective chevillée au corps. Je la revendique comme un héritage de quelques décennies de pratique de sport et d'éducation populaire et d'arbitrage de sport collectif.

J'ai le goût de l'engagement et du travail, des valeurs que m'a enseignées mon père. Ses mots continuent de résonner et de me guider.

J'ai aussi la passion pour la chose publique, pour le service public, pour ce bien commun qui est la chance de chacun, d'où qu'il vienne, de disposer de services, de dispositifs accessibles et adaptés.

Ce service public, nous voulons constamment le porter, le revendiquer, le défendre. Quand il est attaqué, et nous le savons tous, il est mis à mal.

Mes années de compagnonnage aux côtés de Christian GUYON ont conforté ce ressenti, cette vision, cette certitude. Nous, élus, sommes là pour porter l'intérêt général. Un intérêt qui, comme il aime à le dire, n'est pas l'addition d'intérêts particuliers.

Notre travail d'équipe sera donc, de façon transversale, d'améliorer le service public, le moderniser, lui permettre de s'adapter aux besoins d'aujourd'hui. Je serai particulièrement attentif aux agents municipaux, à ce que leur expertise soit respectée précisément pour ce qu'elle apporte au public, au service public.

Notre management sera bienveillant, même s'il sera exigeant. J'entends que le personnel retrouve des temps de convivialité et que la qualité de vie au travail s'améliore. Pas seulement pour être sympathique, mais parce que l'efficacité est plus grande quand on est heureux dans son travail.

Nous devons redorer le blason de la Ville d'Amboise auprès de nos agents, c'est ainsi que nous attirerons de nouveaux talents et ils en auront bien besoin pour compléter les effectifs et remplacer les nombreux départs.

Permettez-moi à présent de dire publiquement quelques mots aux élus de la majorité :

Mes chers amis, nous avons partagé le même diagnostic de notre Ville, de sa gouvernance, de ses défis, de ses urgences et de ses priorités. Nous avons su, par amour de notre Ville, mettre nos idées en commun et construire un projet ensemble. Un vrai projet porteur d'une vision pour Amboise.

Bien entendu, ce projet dépasse le petit mandat de 33 ans qui vient de nous être confié. 33 ans pour la ville ! On va réduire en mois alors ! Ça serait un peu gourmand, je serai un peu vieux ! Mais je sais que par votre travail, par vos compétences, par vos connaissances, vous allez relever le défi à mes côtés. Je sais que par votre empathie, vous saurez conserver le lien créé avec les amboisiennes et les

amboisiens pour que chacun trouve sa place dans notre Ville. D'avance, en toute confiance à toutes et à tous, je veux dire merci.

Dans quelques minutes, nous allons procéder à l'élection des adjoints au Maire. La semaine prochaine, je signerai les arrêtés individuels donnant mission à ces adjoints. À ces adjoints, s'ajouteront des conseillers municipaux délégués. Je vous rassure, il y aura du travail pour tout le monde, des missions pour tout le monde, des représentations pour tout le monde. Car ceux qui ont déjà été en fonction le savent, la vie d'élu n'est pas celle tranquille qu'imaginent certains. C'est même l'inverse pour qui s'engage sincèrement.

Cela implique un soutien de nos familles, nos conjoints, nos enfants. Ils savent le temps que nous prend un mandat, ils l'acceptent, ils nous donnent cette liberté d'agir. Je veux aussi dire merci à tous et pour ce qui me concerne, merci à mon épouse et à mes filles, indispensables soutiens du quotidien.

Je ne vais pas détailler ici et aujourd'hui notre projet pour Amboise. Il est connu depuis plusieurs semaines et il est un point fort de notre candidature. Dès la semaine prochaine, je commanderai un audit financier et de l'organisation municipale. Je rendrai ces éléments publics en toute transparence afin que chacun sache. Et à vrai dire, je suis plus inquiet pour l'organisation que pour les finances dont les fondamentaux sont sains.

Je voudrais avoir quelques mots pour l'opposition d'aujourd'hui qui était majorité hier. Je sais combien ce moment est difficile, je l'ai vécu il y a trois ans, j'en connais la brutalité. Dans une démocratie, la défaite est aussi normale et nécessaire que la victoire. Mais surtout, les 33 élus de ce conseil représentent l'ensemble des électeurs d'Amboise. À ce titre, je veillerai à ce que vos droits soient assurés en tous points, car ne pas le faire reviendrait à ne pas respecter l'esprit de notre République.

Enfin, je terminerai mon intervention par un clin d'œil à ma maman, elle qui, il y a trois ans, me disait de prendre ces 43 voix de retard comme un cadeau. « 43 voix pour ton bien, mon fils ». C'était une parole sage, une parole de consolation d'une mère à son fils. Ces paroles rappelaient aussi à l'humaniste éclairé que je suis une phrase qui lui était chère : « la sagesse préside toujours à l'édifice, mon fils ».

Cette année, je prends aussi la chance que nous offrent les amboisiens non pas comme un cadeau, mais comme une marque de confiance qui m'honore, qui nous honore et dont nous allons nous efforcer, jour après jour, simplement, humblement, d'être digne.

En conclusion, gardons au cœur ces mots de Jean Jaurès qui valent pour nous toutes et tous : « il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ». Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

23-482 : Détermination du nombre de poste d'adjoints au maire

M. RAVIER : On va voter pour les adjoints. J'ai la liste des adjoints au Maire.

La prochaine délibération concerne donc la délibération 23-482 qui détermine le nombre d'adjoints.

Je vais vous lire le nom des articles. Les articles L. 2122-1 et 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. « La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Considérant que la ville d'Amboise compte 33 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoints est de neuf. À ce jour, la commune dispose de six adjoints. Au vu de ces éléments, je vous propose de créer neuf postes d'adjoint au Maire.

Si vous acceptez cette proposition, nous allons procéder au vote par scrutin public. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons six abstentions et 27 votes pour.

23-483 : Élection des adjoints au maire

M. RAVIER : Nous allons procéder maintenant à la prochaine délibération, la 23-483 sur l'élection des adjoints.

Vu les articles L. 2122-1, 2122-2 et 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération 23-482 fixant à neuf le nombre d'adjoints pour la Ville d'Amboise, vu la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, l'article L. 2122-7-2 créé par la loi du 31 janvier 2007 prévoit que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste et à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres de ce Conseil Municipal.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints désignés.

Une fois ce délai écoulé, le Maire constate le nombre de listes de candidats déposées. Nous allons maintenant procéder au vote. Est-ce que vous avez vous-même une liste autre que celle qui a été déposée ? Avant de procéder au vote, on va appeler les assesseurs.

Je vais vous donner lecture de la liste que nous avons nous-mêmes déposée.

Première adjointe : Mme Myriam SANTACANA.

Deuxième adjoint : M. Alain DESHAYES.

Troisième adjoint : Mme Sandra GUICHARD.

Quatrième adjoint : M. Lionel CHISSON.

Cinquième adjoint : Mme Chantal ALEXANDRE.

Sixième adjoint : M. Jean CORNUAULT.

Septième adjointe : Mme Evelyne LAUNAY.

Huitième adjoint : M. Johnny VECOUILLIE.

Neuvième adjointe : Mme Karine ROUMANEIX.

Nous allons maintenant procéder au vote. Chacun d'entre vous dispose de bulletins. Vous devez plier le bulletin et une personne va passer avec une urne pour recueillir vos bulletins et à l'issue du dernier, le dépouillement sera programmé.

(Vote.)

M. RAVIER : Le résultat du vote : liste présentée par Myriam SANTACANA, 27 votes pour et 6 bulletins nuls.

Ont été proclamés adjoints immédiatement installés, figurant sur la liste conduite par

Mme SANTACANA :

En qualité de première adjointe, Myriam SANTACANA.

Deuxième adjoint : M. Alain DESHAYES.

Troisième adjoint : Mme Sandra GUICHARD.

Quatrième adjoint : M. Lionel CHISSON.

Cinquième adjoint : Mme Chantal ALEXANDRE.

Sixième adjoint : M. Jean CORNUAULT.

Septième adjointe : Mme Evelyne LAUNAY.

Huitième adjoint : M. Johnny VECOUILLIE.

Neuvième adjointe : Mme Karine ROUMANEIX.

Bravo à vous.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Chère Myriam, Madame la première adjointe, je te remets cette belle écharpe tricolore.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Cher Alain, en ta qualité de deuxième adjoint, te voilà une écharpe tricolore.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Ma chère Sandra, en ta qualité de troisième adjointe, je te remets cette écharpe tricolore.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Lionel, en qualité de quatrième adjoint, je te remets cette écharpe tricolore également.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Chantal, toi qui as déjà porté l'écharpe, je te remets cette écharpe en ta qualité de cinquième adjointe.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Jean, doyen d'âge, président de séance, en ta qualité de sixième adjoint, je te remets cette écharpe également.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Evelyne, fidèle compagne durant ces temps longs, en ta qualité de septième adjointe, je te remets cette écharpe également.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Mon cher Johnny, en ta qualité de huitième adjoint et avec une délégation qui m'est somme toute assez chère, le sport et la santé, je te remets cette écharpe tricolore.

(Applaudissements.)

M. RAVIER : Et pour terminer, je remets à une amboisienne de naissance, Karine, en ta qualité de neuvième adjointe, je te remets cette écharpe tricolore.

(Applaudissements.)

23-484 : Adoption de la Charte de l'Élu

M. RAVIER : Le prochain point à l'ordre du jour concerne la délibération 23-484 : Adoption de la charte de l'Élu.

Vu la loi 2015-366 du 31 mars 2015, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1011-1-1 considérant l'élection du Maire et des adjoints depuis la loi du 31 mars 2015, l'article du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le dernier point de l'ordre du jour du premier Conseil Municipal doit être consacré à la lecture de la charte de l'Élu local.

Article 1. L'Élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

L'article 2. Dans l'exercice de son mandat, l'Élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'article 3. L'Élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'Élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'article 4. L'Élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

L'article 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'Élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

L'article 6. L'Élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

L'article 7. Issu du suffrage universel, l'Élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un exemplaire de cette charte est délivré. Donc l'exemplaire va être distribué.

Le chapitre trois, « conditions d'exercice des mandats municipaux du Code Général des Collectivités Territoriales », vous a été remis, avec l'envoi des éléments pour le Conseil Municipal. Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la charte de l'Élu local qui est en train d'être distribué.

23-485 : Tableau du conseil municipal

M. RAVIER : Le prochain point et dernier point officiel à l'ordre du jour est la délibération 23-485 sur l'installation et tableau du Conseil Municipal.

Donc vu les articles L. 2121-1 et 2121-2, L. 2122-2, L. 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les délibérations 23-481, 23-482, 23-483 relatives à l'élection du maire et des adjoints, considérant les modalités d'établissement du tableau du Conseil municipal précisé aux articles L. 2121-1, R. 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant qu'après le Maire viendront les adjoints et les conseillers municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'ordre du tableau dont je vais vous donner lecture. Il est précisé qu'à l'issue, les conseils municipaux sont classés par âge et non par rang.

Le maire : Brice Ravier.

Première adjointe : Myriam SANTACANA.

Deuxième adjoint : Alain DESHAYES.

Troisième adjoint : Sandra GUICHARD.

Quatrième adjoint : Lionel CHISSON.

Cinquième adjoint : Chantal ALEXANDRE.

Sixième adjoint : Jean CORNUAULT.

Septième adjointe : Evelyne LAUNAY.

Huitième adjoint : Johnny VECOUILLIE.

Neuvième adjointe : Karine ROUMANEIX.

Suivent, par ordre de tableau.

Conseiller municipal : Sylvain GREVEDON.

Conseiller municipal : Luc FAVIA.

Conseiller municipal : Evelyne LATAPY.

Conseiller municipal : Yves AGUITON.

Conseiller municipal : Régine FAVIA.

Conseiller municipal : Sylvie GERARD.

Conseiller municipal : Claude VERNE.

Conseiller municipal : Vincent RALLE.

Conseiller municipal : Isabelle GAUDRON.

Conseiller municipal : Corinne SIMONEAU.

Conseiller municipal : Marie-France HUREAU.

Conseiller municipal : Ahmet BOZDAG.

Conseiller municipal : Céline PROUTEAU.

Conseiller municipal : Pascal AULAGNET.

Conseiller municipal : Nolwenn VAILLANT.

Conseiller municipal : Benjamin PATERNOTTE.

Conseiller municipal : Thomas SORET.

Conseiller municipal : Bernard PEGEOT.

Conseiller municipal : Josette GUERLAIS.

Conseiller municipal : Marc LEONARD.

Conseiller municipal : Jacqueline MOUSSET.

Conseiller municipal : Françoise THOMERE.

Conseiller municipal : Thierry BOUTARD.

Je vous remercie. Un dernier point, c'est les informations aux élus. Une fiche de renseignements se trouve devant vous. Je vous remercie de bien vouloir la remplir et de la laisser à votre place en partant. Ce document permettra de remplir les formalités administratives nécessaires à vos prises de fonctions.

Pour les adjoints, je vous remercie de venir chercher auprès des agents qui se trouvent derrière moi la liste des documents qui seront à fournir au secrétariat général afin de pouvoir mettre en place vos arrêtés de délégation.

Vous recevrez donc tous, à la suite de ce premier Conseil Municipal, deux mails du secrétariat général. Un premier vous expliquant comment vous connecter à votre adresse mail ville et un second relatif aux modalités de connexion à l'application IDELIBRE sur laquelle vous seront envoyées les convocations aux conseils municipaux et aux commissions municipales.

Et j'attire votre attention, le doyen, les assesseurs et le secrétaire de séance doivent rester pour signer le procès-verbal de l'élection du maire et de ses adjoints, ainsi que la feuille de proclamation qui sera annexée au prochain procès-verbal.

Et je finis pour vous donner la prochaine date du Conseil municipal qui se déroulera le jeudi 29 juin en ces lieux. Merci de votre attention.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je clôture donc la séance. Merci de votre présence à tous.

(Applaudissements.)

Le secrétaire de séance,
Yves AGUITON

Brice RAVIER
Maire d'Amboise

